

ABONNEMENT.

SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

PARIS :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires;

A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. — Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. — Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez M. HAVAS-LAPORTE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Décembre 1876.

LA CONFÉRENCE.

Il est encore difficile d'apprécier les conséquences du changement qui vient de s'accomplir à Constantinople. Le grand-vizir, Méhémed-Ruschdi, vient d'être destitué et remplacé par Midhat-Pacha : mais qu'en résultera-t-il ?

Nous savions depuis longtemps que ces deux personnages étaient en lutte, et que des conflits éclataient souvent entre eux dans le sein du conseil. Seulement nous ignorons si le nouveau grand-vizir aura une politique différente et s'il y a dans son avènement autre chose qu'un simple triomphe personnel sur son adversaire.

Méhémed-Ruschdi ne voulait point la nouvelle Constitution élaborée par son rival, cela est vrai. Mais celui-ci, à son tour, d'accord avec Savfet-Pacha, ministre des affaires étrangères, s'opposait au désarmement de la population musulmane, au renvoi des Circassiens en Asie, et à toute occupation des provinces par une force étrangère.

A moins qu'il n'ait modifié ses idées en prenant le pouvoir, nous ne voyons donc pas ce que son avènement pourra changer à la situation, ni en quoi la tâche de la conférence pourra devenir plus facile.

Il y aura probablement une promulgation de sa Constitution : c'est là le seul fait nouveau à prévoir. Mais il reste à savoir si la conférence l'acceptera comme une garantie suffisante des réformes qu'elle demande.

Quant aux autres concessions, nous doutons encore que Midhat-Pacha soit plus disposé à les consentir que son prédécesseur. Son journal, *la Vérité*, qui reçoit directement de lui ses inspirations, est aussi belliqueux, sinon plus, que les journaux russes. Il dit formellement, dans son dernier numéro :

« Nous voulons la paix, mais nous ne craignons pas la guerre ; » l'article se termine par ce passage très-significatif :

« Nos moyens de défense pour repousser toute agression étrangère sont complets. Nos vaillants soldats attendent aux frontières. Notre pays est prêt à faire tous les sacrifices. Notre dévouement est sans limites. Peut-être succomberons-nous dans la lutte terrible dont nous menace notre ennemi séculaire qui veut nous ravir nos biens les plus précieux, notre indépendance nationale et nos droits d'hommes ; mais, confiants dans la protection du Très-Haut, qui n'abandonne pas l'opprimé et qui saura le venger, nous terminons ces lignes par les mots qui leur ont servi de titre : Nous voulons la paix, mais nous ne reculerons pas devant la guerre ! »

Si tel est le langage du parti de la Jeune-Turquie, qu'on appelle à Constantinople le parti *libéral et modéré*, — nous nous demandons en quoi il diffère de l'autre pour les questions qui touchent à la politique extérieure, c'est-à-dire pour les seules qui préoccupent l'Europe en ce moment ?

La conférence a dû se réunir lundi ; à l'heure où nous écrivons, nous n'avons encore aucune nouvelle de ce qui s'est passé dans cette séance.

Une dépêche nous apprend seulement que l'occupation par un corps d'armée belge est prise au sérieux, au moins en apparence, par quelques cabinets.

Ainsi l'ambassadeur de Russie à Londres, le comte Schouvaloff, a reçu ordre de se rendre à Bruxelles pour conférer sur ce point avec le roi des Belges.

Nous saurons avant peu quelle réponse aura faite ce souverain ; mais il est facile de prévoir dès à présent que nulle puissance neutre ne voudra jouer le singulier rôle qu'on lui propose. C'est aux Etats intéressés à s'entendre pour faire cette occupation qu'ils jugent nécessaire. Il est bizarre de l'offrir à des puissances qui n'ont rien à voir dans cette question, et qui dépenseraient pour cela des sommes considérables, sans

compter les risques de conflits qu'elles pourraient courir.

Chronique générale.

Versailles, 21 décembre.

Les pétitions pour le maintien de l'aumônerie militaire ont réuni 125,000 signatures. Le rapport sera sans doute déposé aujourd'hui.

La commission financière du Sénat s'est réunie ce matin et a maintenu ses décisions. M^{rs} Dupanloup, MM. de Belcastel et Chesnelong déposent un amendement tendant à porter de 61,390 à 140,000 fr. le crédit relatif aux aumôniers titulaires et auxiliaires.

La commission du budget de la Chambre s'est réunie aujourd'hui et a contesté au Sénat le droit de rétablir des crédits.

On se demande où veut en venir M. Gambetta.

Au Sénat, la séance a été ouverte hier jeudi à 2 h. 1/4, sous la présidence de M. d'Audiffret.

Sur le budget de la justice, au chapitre 6, M. Tolain, à propos du rétablissement d'un crédit de 40,000 fr. relatif aux cours d'appel, supprimé par la Chambre, prononce un discours destiné à prouver que la Chambre doit avoir le dernier mot, ce qui soulève de nombreuses protestations à droite et à gauche.

M. Bernard, rapporteur, sans vouloir traiter la question constitutionnelle, dit que, comme toutes les autres lois, la loi des finances a besoin de l'adhésion commune des deux Chambres.

En ce qui concerne le crédit, il dit que sa suppression ne peut se justifier, en l'absence d'une loi nouvelle réorganisant les cours d'appel.

On passe au vote. Le crédit est rétabli par 226 voix contre 42.

Après quelques autres observations, le budget de la justice et des cultes est adopté. On passe à la discussion du budget de la guerre.

Le général Changarnier défend les conclusions du rapport présenté par M. Feray.

M. de Belcastel proteste contre le retard apporté au rapport sur les pétitions relatives aux aumôniers.

Il réclame leur mise à l'ordre du jour. Mgr Dupanloup développe ensuite un amendement sur la même question.

Dans le conflit entre les deux Chambres, le gouvernement agit comme conciliateur. C'est à lui que l'on doit le projet de faire régler le différend par une commission prise en nombre égal dans le Sénat et la Chambre des députés. On a parlé également des bureaux des deux Chambres ; mais on objecte que le nombre de voix ne serait plus égal ; à cela d'autres répondent que ce n'est pas ici une affaire de majorité ; mais une affaire de conviction. La décision n'aura d'autorité qu'autant qu'elle sera unanime.

Le nouveau cabinet est à peine reconstitué que voici déjà des menaces d'interpellation qui surgissent contre M. Jules Simon dans des journaux qui sont les organes directs de différents députés de la gauche.

Voici les chiffres rétablis par la commission sénatoriale des finances dans les budgets distribués aujourd'hui :

Guerre : Etats-majors, 493,962 fr. ; gendarmerie, 2,700 fr. ; solde-troupes, 229,802 fr. ; aumôneries-hôpitaux, 42,300 fr. ; aumôneries militaires, 61,390 fr.
 Marine : Aumôneries, 87,670 fr. ; troupes, 607,190 fr. ; hôpitaux, 370,699 fr.
 Justice : Cours d'appel, 40,000 fr.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Les gens qui s'amuse.

(Suite et fin.)

— Ainsi tu le tueras, dit tranquillement de Serry en se versant à boire ; au fait, c'est un drôle, il a prétendu que lord Seymour avait de plus beaux chevaux que moi. Que la terre lui soit légère, je ne ferai point son oraison funèbre.

Paul et Joseph avaient jusqu'alors tout écouté sans rien dire.

Cette rouerie joyeuse et cette élégante cruauté leur causaient une surprise mêlée d'épouvante.

Le vice ne leur avait encore apparu que grossier ou ridicule ; ils ne lui connaissaient point cette forme froidement polie.

Ils se demandèrent si c'était bien là les *viveurs* d'élite qu'on leur avait cités pour modèles.

— Je préfère encore Galuchon à ce méchant spadassin, dit tout bas Riant en désignant Armand Lambel.

— Et moi, ajouta Poincy, j'aimerais mieux avoir affaire à l'égoïste Godard qu'à notre aigrefin d'agent de change.

— Je crois que tu peux prendre le deuil de tes vingt mille francs.

— J'en ai peur.

On s'était levé de table ; de Mercourt proposa de se rendre au théâtre, et Bertaut fit monter ses deux hôtes dans sa calèche.

Lorsqu'ils arrivèrent le spectacle était commencé.

— Tiens, dit Lambel, Saint-Clair est donc rétabli ? le voilà en scène.

— Saint-Clair, répéta de Mercourt ; je vous avertis, messieurs, qu'il y a entre nous guerre à mort.

— Pourquoi donc ?

— Une affaire de cœur.

— Il l'a supplanté, s'écria Lambel ; il faut te venger, cher !

— Comment ?

— Si nous le faisons siffler ?

— Au fait, il n'est pas en train aujourd'hui, essayons.

L'acteur qu'ils avaient désigné sous le nom de Saint-Clair avait été longtemps un des plus célèbres de Paris ; mais, par un de ces caprices trop fréquents au théâtre, l'admiration de la foule s'était, depuis peu, portée sur un débutant, et Saint-Clair voyait sa réputation décroître chaque jour.

Tombé malade par suite du chagrin que lui avait causé cette défaite inattendue, il réparait ce jour-là après une absence de plusieurs mois, et il était aisé de voir que cette réapparition avait pour

lui toutes les angoisses d'un début.

Aussi, soit que la maladie l'eût affaibli, soit que l'émotion lui retirât sa puissance ordinaire, on sentait dans son jeu une sorte de langueur embarrassée.

De Mercourt et ses amis s'en aperçurent, et saisirent toutes les occasions de le faire remarquer au public par leurs gestes.

Un sourd murmure s'éleva bientôt dans la salle ; Saint-Clair troublé voulut retrouver les élans qui assuraient naguère son succès ; mais sa froideur devint de l'exagération.

Alors le murmure grossit mêlé de ricanements ; l'acteur éperdu s'arrêta : des sifflets se firent entendre ! De Mercourt battait des mains en éclatant de rire.

— Les voilà lancés maintenant, dit-il ; que Saint-Clair se tire de là.

— Voyez comme il est pâle ! s'écria Paul qui s'était levé ému de pitié.

— Ruse de comédien, répondit de Serry ; il a essuyé son rouge.

— Mais il ne peut se soutenir.

— C'est un moyen d'attendrir le public ; il veut qu'on l'applaudisse.

— Regardez, il va tomber !

Saint-Clair venait en effet de s'évanouir dans les bras de ses camarades qui furent obligés de l'emporter.

— C'est un homme que vous avez tué ! dit Joseph ému et indigné.

— Laissez-le donc, répondit de Mercourt ; ces gens-là sont habitués aux humiliations.

Et se tournant vers Bertaut :

— Allons finir la nuit chez Fœdora, dit-il, il y aura *medianoché*, et nous y trouverons des amis.

En sortant du théâtre, Paul et Joseph s'esquivèrent dans la foule et regagnèrent leur hôtel.

Ils se couchèrent sans se parler ; tous deux avaient le cœur trop plein.

Le lendemain Joseph apprit, en lisant le journal, que Saint-Clair s'était tué dans la nuit.

Il se laissa tomber sur une chaise avec une exclamation de douleur.

— J'en étais sûr, dit-il ; hier ils l'avaient frappé au cœur.

Les deux amis restèrent quelque temps assis vis-à-vis l'un de l'autre dans une sorte de stupeur désolée.

— C'est fini, s'écria tout-à-coup Paul en se levant brusquement ; les gens qui s'amuse se ressemblent tous, qu'ils soient ouvriers, bourgeois ou grands seigneurs ; ce sont des égoïstes qui mettraient le feu à Paris pour allumer leur cigare.

— Oui, dit Joseph en secouant la tête ; il n'y a sur la terre qu'une certaine somme de plaisirs, et ceux qui en veulent toujours sont obligés de voler la part des autres. Quand on demande de la dis-

M. le ministre de la justice ne s'est aucunement occupé, comme on le prétend, de faire dresser une liste des condamnés politiques internés en France ou déportés à la Nouvelle-Calédonie qui se sont fait remarquer par leur bonne conduite. La commission qui siège au ministère de la justice pour la révision des dossiers des condamnés est seule chargée de ce soin.

On se préoccupe beaucoup de la proposition sur le rétablissement du scrutin de liste qui est présentée. Voici à ce sujet quelques détails intéressants :

Les républicains sont tous d'accord pour rétablir le scrutin de liste, à l'exception des orléanistes du centre droit et des orléanistes du centre gauche ralliés à la République ; mais ils forment une infime minorité, car nous apprenons qu'en vue d'élections générales prochaines et d'une entente, les légitimistes et les bonapartistes ont résolu de voter le rétablissement du scrutin de liste, ce mode d'élections permettant aux conservateurs de s'unir contre les radicaux. Selon toute apparence, le scrutin de liste sera donc rétabli, et le centre droit et le centre gauche semblent devoir être sacrifiés par ce mode d'élection.

Le Nord, dont les correspondants français sont tous au service du groupe républicain centre gauche, publie les informations suivantes :

« Je ne puis résister au désir de vous exposer quelques-unes de mes impressions sur la situation présente en France. Je ne vous parlerai ni de la crise d'Orient ni de celle du ministère, ni des Chambres, ni des droites, ni des gauches. A mon sens, il y a quelque chose de bien plus grave, c'est la marche des choses dans les départements, marche à laquelle on ne veut pas faire attention et qui, si cela continue, rendra absolument impossible le fonctionnement de notre machine administrative.

« On ne se figure pas le relâchement causé par la nouvelle loi des maires. Les maires élus affichent dès maintenant une indépendance qui annihile absolument l'autorité préfectorale. Dans le Midi, cela se fait nettement sentir, et dans les plus humbles villages, les maires ne se gênent pas pour agir à leur gré. Le sous-préfet est un simple commis avec lequel on ne compte plus, et il y a à cet égard un indice très-significatif dans sa simplicité. Jadis, les maires affluaient chez le sous-préfet ; le samedi surtout, c'était un véritable défilé. Maintenant, ces fonctionnaires peuvent se reposer, et la sonnette de leurs hôtels chôme. Dans les chefs-lieux de canton, où le gouvernement nomme encore les maires, il est à remarquer, par contre, que l'on ne trouve presque personne pour accepter le décret d'investiture, à moins que le ministre ne se résigne à nommer celui des conseillers que la majorité de l'assemblée municipale veut bien indiquer. Mais souvent l'accord n'existe pas dans les conseils, et alors le ministre ne trouve plus personne.

traction à tout prix, il faut bien faire bon marché de la pitié et du devoir. L'oisiveté créée dans l'existence un vide si grand que l'on n'a point trop de tous les vices pour le remplir ; les hommes ne sont alors pour nous qu'un jeu de dés dont nous nous amusons. Avec un peu de prévoyance, nous aurions dû deviner cela, Paul ; le monde est trop pauvre en joies innocentes pour occuper toutes nos journées, et Dieu nous a donné le travail bien moins comme un joug que comme un secours.

— Tu as raison, dit Paul ; retournons à Rennes et reprenons la blouse d'imprimeur.

— Non, dit Joseph ; tant que nous n'avons eu que nos bras, nous n'étions obligés qu'au travail de l'ouvrier ; mais aujourd'hui nous possédons une fortune qui doit être employée, comme nos autres facultés, au profit de tous. M. Provost cherche depuis longtemps un acquéreur pour son imprimerie ; achetons-la, et tâchons d'être heureux par notre travail et le bonheur des autres.

— Partons ! s'écria Paul en se jetant dans les bras de son ami ; et quand nous entendrons les travailleurs envier le sort des gens qui ne font rien, nous leur raconterons notre histoire. Ils sauront que le plaisir est comme le meilleur vin, qui restaure lorsqu'on en boit à petits coups, mais qui abrutit ceux qui en abusent.

(Magasin pittoresque, tome VIII.)

« A la préfecture, c'est la même chose. L'autorité préfectorale n'est pas moins atteinte. La commission départementale dispose seule des secours qui faisaient l'influence du préfet. Il ne peut plus fermer un cabaret. Les sociétés musicales et de gymnastique, qui sont généralement des clubs déguisés, s'organisent, fonctionnent, circulent sans autorisation, et la préfecture n'ose guère avoir l'air de s'en apercevoir. Elle sait que la moindre rigueur serait relevée par la presse radicale, portée à la connaissance des députés radicaux, et que les insubordonnés auraient toujours raison.

« Cette presse démagogique est, pour employer un mot célèbre, une véritable lèpre. Elle dénonce, insulte, invente, n'enregistre jamais les démentis et empoisonne quotidiennement les populations rurales en sapant tout ce qui est respectable. Vous avez vu un journal du Midi publier un article pour demander qu'il n'y ait plus ni soldats ni prêtres. Les feuilles rouges des petites villes dépassent de cent coudées les plus rouges feuilles de Paris : elles parlent un langage vulgaire, grossier, qui plaît aux paysans et aux artisans, bien plus compréhensible pour eux que celui de la République française, et comme me le disait un brave juge de paix : « Ils boivent cela comme du lait ! » Aussi tout s'en ressent. Le gouvernement décide une réorganisation de pompiers ; dans les trois quarts des communes on ne peut reconstituer les compagnies ! On veut être libre, on ne veut plus être lié par aucun engagement, — et ainsi de tout !

« Je vous assure que quand on assiste à ce spectacle, on se sent bien plus effrayé qu'à la vue des conflits de l'Assemblée. C'est en effet bien plus grave, parce que c'est la décomposition du pays, et que si elle n'est pas enrayée, il n'y aura plus moyen de rebâtir.

« Croyez que je n'exagère pas ; je vous écris ces lignes sous l'influence d'une conviction profonde, et malgré leur insuffisance je voudrais qu'elles fussent lues et comprises pendant qu'il en est peut-être encore temps. »

Etranger.

BELGIQUE.

Bruxelles, 20 décembre.

Une grande émotion a été produite à la Bourse par l'arrestation de MM. Furth, administrateur, et Dees, caissier de l'Union du Crédit, qui vient d'avoir lieu.

M. Furth sera probablement relâché demain.

ANGLETERRE.

Le colonel anglais Stocker et tout son état-major viennent de quitter Malte se rendant à Constantinople. Le colonel va prendre en mains la défense de la capitale turque et y faire, dès son arrivée, des travaux de fortification.

Le fanatisme indien.

Un grand nombre de pétitions sont adressées par les populations musulmanes des Indes à S. M. la reine d'Angleterre ; le texte de la pétition signée par les mahométans de Calcutta vient d'être publié : c'est un panegyrique du ministère anglais et une requête ardente, avec tout le fatras oriental, pour que la reine-impératrice protège le sultan contre la Russie.

TURQUIE.

On mande d'Alep à la Gazette d'Augsbourg :

« Depuis qu'on s'efforce à Constantinople de donner à la guerre de Serbie le caractère d'une guerre de religion, depuis surtout qu'on a expédié l'ordre de mobiliser tous les rédifs qui n'avaient point encore été appelés jusqu'à ce jour, la haine et le fanatisme des Turcs contre les chrétiens sont arrivés à un point tel qu'il sera difficile de les contenir. Les faits suivants démontreront amplement combien est critique la situation des chrétiens à Alep. Depuis plusieurs semaines déjà il arrive souvent que des Turcs vont, le soir, frapper à la porte d'un chrétien riche quelconque et lui demandent de l'argent. En cas de refus, la maison du chrétien est mise à sac, et, s'il formule une plainte, il s'expose à un nouveau pillage, quelquefois même à la mort.

« Naguère, le père d'un jeune homme qui avait été tué par un Arabe renonça à poursuivre le meurtrier, par ce motif qu'on lui déclara que s'il donnait suite à ce projet, il irait dès le lendemain rejoindre son fils dans l'autre monde. Vendredi dernier, une centaine de rédifs, qui se dirigeaient sur Alexandrette, étant arrivés dans le quartier de cette ville habité par les chrétiens, ne trouvèrent rien de mieux à faire que de briser les vitres des maisons à coups de pierre, sans même épargner la demeure de M. Sivanoff, consul de Russie. En même temps, les agresseurs proférèrent les injures les plus graves contre l'empereur de Russie, contre le consul et contre les chrétiens.

« Enfin, ils se décidèrent à s'éloigner, non sans déclarer, entre autres menaces, que le jour viendrait bientôt où ils massacraient tous les chrétiens.

« On peut juger, par cet incident, de la gravité de la situation. Et que sera-ce lorsque l'arrière-ban des rédifs sera tout entier appelé sous les drapeaux ? Le fanatisme musulman n'attend qu'une occasion pour éclater dans toute sa fureur. Que la population, surexcitée à l'excès, trouve son homme, et l'on en verra bientôt de belles ! »

La situation en Orient.

Le prince chancelier russe est trop fin pour ne pas voir les sombres présages ; une armée incomplètement organisée, des finances embarrassées, la Pologne toujours prête (quoi qu'on dise) à s'ébranler, la Serbie qui crie grâce, la Bulgarie effrayée d'un remède qu'elle craint pire que le mal ! Mais la protection des pays chrétiens opprimés, sans doute ; mais les massacres qui crient vengeance, d'accord. Le marquis de Salisbury ne sera pas béni seulement par la Porte, s'il arrive à formuler et à résoudre cette délicate équation, dont l'inconnue serait la paix.

De son côté, le gouvernement turc est trop avisé pour ne pas voir tout ce qu'il gagnerait à céder, et, s'il ne craignait les terribles effets du fanatisme musulman qui ferment depuis deux mois, l'accord serait vite scellé. On ne se fait point illusion à Constantinople sur l'administration déplorable de la plupart des vilayets ; on n'ignore pas les atrocités commises, et on se sent impuissant à les réprimer.

Longtemps on a répondu à toutes les réclamations par des promesses illusoire, que l'on était bien décidé à ne pas tenir. Aujourd'hui, la réclamation paraît sérieuse, la protectrice habituelle s'est fâchée à son tour et elle a parlé d'abandonner l'enfant terrible. Ledit enfant résistera tant qu'il pourra, reculera pied à pied, mais cédera finalement si on le veut bien.

Chronique Locale et de l'Ouest.

TIRAGE AU SORT DE LA CLASSE 1876.

Aux termes du décret du 13 décembre courant, le tirage au sort pour la classe de 1876 commencera dans toute la France, ainsi que nous l'avons déjà dit, le 1^{er} février prochain. En transmettant ce décret aux préfets et aux commandants de recrutement, M. le ministre de la guerre leur recommande d'éviter avec soin les doubles inscriptions, qui se sont encore produites cette année en grand nombre. La plupart concernaient des Alsaciens-Lorrains ayant opté pour la nationalité française ou des engagés volontaires présents sous les drapeaux.

La circulaire ministérielle insiste ensuite de la manière la plus pressante afin que les jeunes gens soient, au moment de leur inscription, soigneusement interrogés par les maires sur la position de leur famille et sur les causes de dispense ou d'exemption qu'ils peuvent avoir à invoquer.

Les maires doivent consigner sur leurs tableaux de recensement toutes les indications qu'ils auront ainsi recueillies. Ils n'ont pas à apprécier si les demandes de dispense ou d'exemption sont ou ne sont pas fondées ; ce soin appartient au conseil de révision. Leur rôle consiste à éclairer les jeunes gens sur les demandes à faire ; ils ne doivent pas craindre de les provoquer, et ils ne laisseront pas ignorer aux intéressés, qu'après la réunion du conseil de révision au chef-lieu de canton, il serait trop tard pour réclamer.

Les maires devront enfin appeler l'attention des jeunes gens qui prétendent à la dis-

pense comme appartenant à l'enseignement sur la nécessité de faire accepter par l'autorité académique leur engagement décennal. Aux termes de la loi, cette acceptation doit, pour donner droit à la dispense, être antérieure au tirage au sort.

L'HIVER.

A propos de l'hiver, qui a commencé hier 21 décembre, à 11 heures du matin, nous lisons dans le Journal de la Vienne, paru hier à Poitiers :

« C'est aujourd'hui que l'hiver fait son entrée officielle dans le cycle des saisons, plus scientifiquement, que le soleil passe au premier point du Capricorne. Mais nous vivons dans un temps où l'almanach lui-même n'est plus pris au sérieux. L'hiver, lettres ! sur tous les points de la France on si-gaale des arbres fruitiers qui bourgeonnent ! On a même parlé d'un hanneton qui s'était manifesté je ne sais plus où. Après tout, ce hanneton était peut-être un canard vu de très-loin par un naturaliste de bonne volonté.

« En attendant, les peintres nous la bail-lent bonne en continuant à nous représenter l'Hiver, dans leurs allégories, sous les traits d'un vieillard blanc ratatiné au coin d'un feu maigre et soufflant dans ses doigts, en compagnie d'un marassin et d'un petit tas de pommes de pin. Tout cela était bon au vieux temps.

« Hier, à 2 heures 1/4, la grêle est tombée tout à coup et un violent coup de tonnerre s'est fait entendre ; c'était le bonhomme Hiver qui se faisait annoncer. »

Non, cher confrère, le hanneton dont vous parlez n'est point un canard ; et, comme preuve, le lecteur qui nous l'a montré vous l'adresse par la poste.

THEATRE DE SAUMUR.

La prochaine représentation d'opéra aura lieu sur notre scène mardi prochain, 26 décembre, lendemain de Noël. Elle se composera du Domino noir, l'un des meilleurs opéras d'Auber, qui vient d'être représenté quatre fois à Angers avec un grand succès. Le spectacle commencera par le joyeux vaudeville intitulé : Jobin et Nanette.

Angers. — Un millier de conscrits environ, formant la première portion du contingent de 1875 pour le département de Maine-et-Loire, sont arrivés avant-hier à Angers. Ils ont été dirigés le soir même sur leurs régiments respectifs.

Dimanche dernier, les anciens élèves de M. Chevrollier, directeur de l'école primaire supérieure d'Angers, se sont réunis en un banquet pour célébrer la cinquantaine d'exercice de leur maître.

Il y a eu plusieurs discours. Le premier a été prononcé par M. Mourin, maire d'Angers, président la fête ; le second, au nom de la commission des anciens élèves de la pension Chevrollier ; un autre a été prononcé par M. Raoul Clémot, négociant à Vihiers.

Tours. — On mande de cette ville : « Un cas d'indiscipline, heureusement fort rare dans l'armée française, vient de se produire au 3^e régiment de dragons en garnison dans notre ville.

« 26 cavaliers du régiment sont partis en bordée vendredi. Ils ont quitté le quartier du Champ-de-Mars et se sont dirigés sur la commune de Ballan, à 10 kilomètres de Tours. Au lieu de les traiter sévèrement, comme ils le méritaient, les habitants dou-coume ils le méritaient, les habitants dour-nèrent à manger et à boire à ces déserteurs, les logèrent même sans exiger d'eux aucune rétribution. Ces jeunes gens, encouragés par ce premier accueil, continuèrent leur route le lendemain matin. La gendarmerie fut mise à leurs trousses.

« Au moment où je vous écris, on m'assure que deux nuits ayant porté conseil, ces militaires sont rentrés en partie au quartier. Interrogés, ils auraient prétendu qu'ils étaient mal commandés et mal nour-ris.

« On croit plutôt, ici, qu'ils ont subi l'influence de mauvais conseils ou qu'ils ont été égarés par la lecture de certains journaux.

(Union de l'Ouest.)

Il faut, en vérité, que les Droits de l'Homme aient une bien grande confiance dans la naïveté de leurs lecteurs pour se moquer du peuple comme ils le font aujourd'hui.

Ils publient une longue liste de toutes les congrégations religieuses qui pullulent — selon leur délicate expression, — dans le département de Maine-et-Loire.

Pour insister sur le grand nombre de ces religieux et religieuses, ils ont été obligés de faire suivre le titre de chaque congrégation de mentions de ce genre : nombreuses écoles... salles d'asile... ouvroirs... services d'infirmes... nombreux hôpitaux... dispensaires... asiles pour les vieillards...

Mais le lecteur des Droits de l'Homme ne doit-il pas se demander qui profite de ces écoles, de ces asiles et de ces hôpitaux ?

Et peut-il ressentir autre chose qu'un profond dégoût pour ces feuilles qui, tous les jours, font insulter, à tant la ligne, par les Yves Guyot, les About et les Rochefort, des femmes consacrées au soulagement des malheureux et des malades, ou à l'éducation du peuple !

Il n'est pas jusqu'au sublime dévouement des Petites-Sœurs-des-Pauvres qui ne soit en butte à d'odieuses insultes. (La Défense.)

Faits divers.

LA FEMME COUPÉE EN MORCEAUX. — A onze heures, lundi matin, MM. Bressel, juge d'instruction ; Fouqueteau, commissaire de police ; Jacob, chef de la sûreté ; Bergeron, chirurgien légiste ; Lauth, professeur de chimie, et Jouannin, architecte, se sont rendus rue des Trois-Frères, 51, au domicile de Billoir, où les attendaient trois menuisiers parqueteurs.

Ces derniers, avec l'autorisation du propriétaire, se mirent à défaire le parquet de la chambre de Billoir.

Avant qu'on procédât au levage des feuilles du parquet, M. Jouannin, l'architecte, avait fait remarquer que vers la fenêtre le plancher était un peu en pente et que, s'il y avait eu des infiltrations de sang, elles avaient dû se produire dans la pente, près de la fenêtre.

M. Lauth, en suivant les indications sur les plans du logement, relevés par cet architecte, prit une composition chimique avec laquelle il frotta le parquet près de la fenêtre ; il mit ainsi à nu de larges taches de sang qui réapparurent malgré le grattage et un lavage à la potasse.

Les planches furent enlevées, et le sang qui s'était infiltré par plusieurs fentes du parquet, apparut en traces assez nombreuses et même encore humides.

M. Bergeron recueillit quelques gouttes de sang figées dans la poussière du parquet et les enferma dans un petit vase.

M. Lauth fit de même. Les planches qui portaient des taches autour des jointures furent enlevées et mises de côté pour être portées au greffe criminel.

Dans le lit, on ne découvrit aucune trace de sang. Le matelas fut ouvert, et M. Lauth soumit la laine à une épreuve chimique, ainsi que la toile des matelas ; mais il n'obtint aucun résultat.

Cette nouvelle découverte, ajoutée à celle des cheveux et des viscères trouvés dans les cabinets de la maison où demeure Billoir, ne laisse plus de place au moindre doute.

A trois heures, quand les magistrats remontèrent dans leur voiture, plus de cinq mille personnes se pressaient dans la rue des Trois-Frères et aux environs. Le bruit de la découverte des planches sanglantes s'était rapidement répandu, et la foule n'avait fait qu'augmenter à chaque instant.

Au contraire de ce qu'ont annoncé plusieurs journaux hier matin, Billoir n'est nullement abattu. Il mange, boit, dort fort bien et ne se préoccupe que d'obtenir le plus de bien-être possible dans sa cellule. Il demande à chaque instant au geôlier de faire augmenter ses rations et de lui procurer du tabac et de l'eau-de-vie.

Mercredi matin à dix heures, Billoir a été extrait de Mazas et amené au cabinet de M. Bressel, juge d'instruction.

Ce magistrat, après l'avoir engagé à entrer dans la voie des aveux, n'obtint que les réponses habituelles : — Je ne sais rien, cherchez-la, vous la trouverez.

C'est après avoir usé de tous les moyens bienveillants que M. Bressel lui a fait part des découvertes faites dans son domicile de la rue des Trois-Frères.

Billoir est resté pendant une bonne minute sans

répondre, puis a dit tranquillement, sans qu'aucune émotion se manifestât ni sur son visage, ni dans sa voix :

— Je ne sais rien de tout cela, ce n'est pas moi. Puis il s'est renfermé dans un mutisme absolu.

On lui a alors montré les restes trouvés dans les cabinets, 51, rue des Trois-Frères.

A la vue des cheveux, des entrailles, du plancher et des morceaux de plâtras y adhérant et tachés de sang, Billoir a laissé voir un frémissement des lèvres. Il a regardé fixement ces objets, et a répondu :

— Que voulez-vous que je vous dise ? Ça n'est pas moi.

Malgré toutes les instances de M. Bressel, de M. Fouqueteau et de M. Jacob, qui essayèrent de lui prouver l'inutilité de ses dénégations, il a persisté à nier.

Billoir a été reconduit à Mazas. On a remarqué simplement chez lui un léger trouble, un frémissement des lèvres et un léger papillotement des yeux à la vue des objets sanglants.

Aujourd'hui et demain, des témoins, les concierges de la rue des Trois-Frères et les voisins qui ont entendu la dispute de la nuit du 6 au 7 novembre seront entendus par M. Bressel.

Dernier détail assez curieux : dans un buffet, chez Billoir, on a trouvé une branche de thym et des feuilles de laurier. Or, dans le bocal où l'on a enfermé les cheveux trouvés dans les cabinets, rue des Trois-Frères, on a découvert également des brindilles de thym et des fragments de feuilles de laurier.

L'assassin aura donc momentanément placé les cheveux dans ce buffet, où ces fragments se seraient mêlés aux cheveux.

L'instruction va être prochainement terminée ; elle est entrée dans la phase secrète, ce qui nous impose le devoir d'être très-circospect afin de ne pas entraver l'action de la justice.

Margot, la reine des pies. — A ceux qui veulent, avec Descartes, que les bêtes soient de pures machines et fassent tout par routine, nous citerons un fait bien bizarre qui va faire l'objet d'une fort intéressante communication à l'une des prochaines réunions de la Société d'acclimatation.

Il s'agit d'une pie blanche qui se trouve en ce moment dans le parc du château de Beaulieu, près Locminé (Morbihan). Tout le pays connaît cette rareté zoologique pour l'avoir vue cent fois errer dans la campagne suivie d'une véritable cour. Ses compagnes l'escortent pas à pas et semblent ne se relâcher ni jour ni nuit de la surveillance qu'elles ont organisée autour d'elle. Elles lui apportent même à manger, bien qu'elle sache, comme l'on pense, manger toute seule.

Bien des fois, le propriétaire du château a essayé sans succès de l'approcher et a pu observer la conduite des autres pies à l'égard de celle qu'elles semblent considérer comme leur reine. Elles ont pour elle une affection et une considération toutes particulières, et, à la façon dont elles l'entourent et la surveillent, il semble bien qu'elles considèrent en elle une supérieure qui doit se reposer plus qu'elles. Les paysans l'appellent Margot, la reine des pies.

Que ceux qui nient l'intelligence des bêtes expliquent s'ils peuvent ce phénomène, il est relaté par une personne digne de foi ; nous sommes obligés d'y ajouter la même créance que la Société d'acclimatation y ajoutera elle-même, lors de la communication qui va lui en être faite.

Un cultivateur croit avoir trouvé le remède à la maladie de la pomme de terre. Tout le secret consiste à la planter après le 4^e juin, au lieu de la planter au mois d'avril. De cette manière, le fruit évite les gelées d'avril, les givres de mai, et la tige n'est pas exposée à brûler en juillet. Or, la gelée, le givre, la chaleur, qui affectent successivement la pomme de terre, occasionnent seuls, par leurs influences opposées, la maladie et la corruption du fruit.

Toutes les expériences faites par M. D... depuis plusieurs années ont pleinement réussi. Les fruits sont magnifiques et très-sains. Cette combinaison offrirait en outre à nos cultivateurs un précieux avantage, celui de tirer d'une terre deux récoltes par an.

A BAS LES VOYELLES !

(Suite et fin.)

QUATRIÈME BILLET, SANS O.

Ce n'est pas bien difficile : il est peu de sujets que je ne puisse traîner sans m'en servir : c'est une des lettres de l'alphabet qui me sert le plus rarement ; je m'en passe quand je le veux.

Je ne me sers de cette lettre
Que quand je veux me le permettre ;
Et je ferais jusqu'à demain
Du libre et de l'alexandrin,
Quatre cents vers de suite,
En allant aussi vite
Que si j'avais sans lettre o
Fall faire un alphabet plus beau.

Je serai nécessairement de l'avis de l'ami sensé qui me dira que ce que je dis sur l'usage des lettres et-dessus n'est qu'un tas de bêtises, je ne puis pas dire autrement ; cependant je désire que ce cher rédacteur me fasse une rubrique dans le même sens, afin que je sache jusqu'à quelle extrémité je me suis égaré dans une idée aussi singulière facilitée par la dispensable lettre o.

CINQUIÈME BILLET, SANS U.

Il est temps d'en finir : acceptez avec bonté, mon cher ami, cette pensée originale ; si l'on y réfléchit bien, on sera étonné de la facilité d'éviter des voyelles si nécessaires dans l'idiome français, sans jamais offenser la raison et le bon sens (ceci n'est pas très-clair) ; il est même aisé de rimer des mots sans la lettre u.

Cela n'est pas aisé, dit-on,
En vérité et à raison.
Et cependant, à bien dire,
On doit avoir dans l'art d'écrire
Mille moyens de se passer
De cet u, sans même effacer
Le moindre petit caractère
De son travail épistolaire.

Je m'en tiens à ces billets relatifs à l'emploi des cinq voyelles.

Agrérez l'hommage de mon sincère attachement.

SANS A ET SANS U.

C'est bien fort (dit mon critique), il semble impossible d'écrire des mots et de n'y point employer ces lettres. Eh bien, moi, je ne vois point de nécessité d'être obligé de m'en servir : on doit être étonné.

Je défie donc le premier ministre, et même bien des conseillers, poètes, non moins considérés, s'ils font cinq, six lignes comme moi et même moins, de n'y point renfermer d'a ni d'u. Si c'est présomption, n'importe, c'est drôle.

Al l'honnEUR, etc. X...

Nous avons parlé plusieurs fois du célèbre anti-névralgique russe, l'Anisine-Marc, et nous avons constaté son efficacité et l'innocuité parfaite de sa composition. Il ne nous reste qu'à recommander tout particulièrement au public d'exiger la signature en russe de l'inventeur et la marque de fabrique déposée sur chaque boîte et d'adresser les demandes à l'Anisine-Marc, 22, rue Le Peletier, à Paris. Chaque demande doit être accompagnée d'un mandat de 5 fr. 50.

Dernières Nouvelles.

Paris, 22 déc., 8 h. 40, matin.

L'Officiel annonce la nomination de M. Méline comme sous-secrétaire d'Etat à la justice.

L'Union républicaine se déclare dans un accord complet avec la commission du budget.

La République française affirme qu'il y a possibilité d'enlever toute aigreur au conflit parlementaire et espère même que la lutte sera apaisée.

LE CONFLIT PARLEMENTAIRE.

Le conflit entre les deux Chambres s'est accentué depuis mercredi. La commission du budget de la Chambre des députés, présidée par M. Gambetta, déclare que sa dignité serait atteinte si, après trois mois d'études et de discussions approfondies, elle subissait le veto du Sénat et rétablissait les crédits qu'elle a supprimés d'accord avec la Chambre. De son côté, le Sénat, fort de ses droits et appuyé par le ministère, n'entend céder sur aucune des questions qui peuvent provoquer un différend.

Bruxelles, 24 décembre.

Malgré les notes pressantes arrivées aujourd'hui de Londres et de Saint-Petersbourg, le roi Léopold hésite à engager l'armée belge dans une occupation aussi lointaine.

M. Coomans, député de la droite, vient d'adresser une interpellation au cabinet, lui demandant de faire connaître à la Chambre

ses intentions sur la résolution à prendre au sujet de l'envoi des troupes belges en Bulgarie, qui avait été annoncée par la presse.

Le gouvernement, par l'organe du ministre des affaires étrangères, a répondu que, n'ayant pas été prévenu de l'interpellation en temps opportun, il refusait d'y répondre.

La sensation produite par cette réponse a été des plus profondes.

Constantinople, 21 décembre.

Midhat-Pacha a pris ce matin possession du grand-vizirat. Il est décidé à la résistance et ne signera la paix que si toutes les puissances s'engagent à ne rien réclamer qui puisse porter atteinte à la souveraineté de la Sublime-Porte.

Pour les articles non signés : P. GODÉ.

Chronique Financière.

Bourse du 21 décembre 1876.

Ce sont les actions de la Compagnie transatlantique qui ont servi aujourd'hui de remorqueur au marché. On avait beaucoup remarqué hier la fermeté de cette valeur au milieu de la faiblesse générale. Elle a été l'objet de nombreuses demandes dès le début de la bourse, et de 343.75, cours de début, elle s'est enlevée à 368.75, entraînant à sa suite non-seulement le Crédit mobilier espagnol qui passe pour être le plus gros porteur d'actions de la Compagnie transatlantique, mais encore les autres valeurs de spéculation et même les rentes françaises. L'arrivée des Consolidés anglais en baisse de 5/16 avait rendu la spéculation très-hésitante. Une main puissante a enlevé les cours de nos fonds publics à partir de deux heures. De 104.97 1/2, le 5 0/0 s'est relevé jusqu'à 105.47 1/2, la hausse a été moins importante sur le 3 0/0, il n'y a eu que 0.45 d'écart environ entre ses cours extrêmes. Le 5 0/0 italien qui avait été coté à 71.40 au début de la bourse a clôturé à 71.65. La Banque franco-hollandaise est de plus en plus faible : au cours de 300 il s'est cependant produit quelques rachats de vendeurs à découvert.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

MARDI 26 décembre 1876.

Grand succès

LE DOMINO NOIR

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'AUBER.

M. BADIALI jouera par complaisance le rôle de Gil-Pérez.

DISTRIBUTION : Horace de Massarena, MM. Bilon. — Juliano, Laidet. — Lord Elfort, Moreau. — Gil-Pérez, Badiali. — Melchior, Letemple. — Angèle, M^{lle} Barwolf. — Brigitte, Rita Lelong. — Jacinthe, gouvernante de Juliano, Angé. — Ursule, Eugénie Simon. — Gertrude, Crausse. — Seigneurs de la Cour, valets, etc., etc.

Le spectacle commencera par :

John et Nanette, vaudeville en 1 acte, de Michel Carré et Léon Battu.

Joué par MM. Moreau, Chauvier, M^{lle} Eugénie Simon et Clémence.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THAUD.

Tout le monde a lu Cooper, tout le monde a lu Edgar Poë ; mais combien d'autres écrivains américains d'un très-grand mérite et de genres opposés sont ignorés chez nous ? La librairie Calmann Lévy comble cette lacune en publiant les œuvres de Bret-Harte, remarquablement traduites par Th. Bentzon. Le volume qu'elle vient de mettre en vente : les Nouveaux Récits californiens, contient une série de nouvelles pleines d'une saveur originale, empreintes d'un puissant caractère de vérité et saisissantes dans leur énergie concision. Les nombreux admirateurs du grand humoriste américain retrouveront dans ce volume le même talent à la fois puissant et ingénieux qui a valu aux Récits californiens un si éclatant succès.

Au moment où l'on songe à organiser les plaisirs de l'hiver, nous signalons comme une bonne fortune aux impresarii de salon un nouveau recueil de charmantes bleuettes dramatiques, qui vient de paraître à la librairie Calmann Lévy, sous le titre de Proverbes de Salon. L'auteur, qui se cache sous le pseudonyme de François de la Haulle, est un écrivain distingué en même temps qu'un homme du monde. Son répertoire, original et complètement inédit, obtiendra un très-vif succès dans les salons du high-life, où la comédie est depuis quelques années en si grande faveur (1 vol. grand in-18, 3 fr. 50).

Refusez les contrefaçons.
— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalessière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIERE Du BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les acci-

dents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fébrile en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle affermit les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castles-tuart, le duc de Plinskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angle-terre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 63,914.

M. le professeur docteur Dédé, d'une grave maladie inflammatoire et spasmodique de la vessie, qui avait résisté à tout traitement pendant huit ans et le faisait horriblement souffrir.

Cure N° 62,986.

M^{lle} Martin, de *Suppression des règles et Danse*

de Saint-Guy déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalessière*.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Baillet, curé, de 36 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les *Biscuits de Revalessière* enlèvent toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalessière* chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 13 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La *Perfection de Chocolat Du Barry*.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec

vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digestif et plus épais que le chocolat ordinaire. — Dépôt à Saumur, chez M. GONDRIAN, successeur de M. J. COMMAN, rue d'Orléans, n° 10. — Saumur, chez M. J. TEXIER; M. NORMANDINE, rue St-Jean, n° 10. — Saumur, chez M. J. RUSSON, qual de Limoges, et par tout les bons pharmaciens et épiciers. — Saumur, chez M. BARRY et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Cassini (653).

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 16 octobre 1876.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 30 —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 —	soir.	9 — 7 —	
7 — 40 —		11 — 41 —	
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 37 m. matin.	
10 — 45 —		3 — 30 — soir.	
12 — 30 —	soir.	7 — 39 —	
6 — 20 —		11 — 18 —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 DÉCEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	70 95	33		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	722 50	1 25		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	670	2 50	
4 1/2 % jouiss. septembre.	101	20		Crédit Mobilier	148 75	3 75		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	585	25	
5 % jouiss. novembre.	105 80	20		Crédit foncier d'Autriche	473 75	1 25		Société autrichienne, j. janv.	522 50		
Obligations du Trésor, 1. payé.	495	50		Charentes, 400 fr. p. j. août.	345	3 75		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1867	323	3		Est, jouissance nov.	612 50			Orléans	334 75		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	493			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	997 50	2 50		Paris-Lyon-Méditerranée	333		
— 1865, 4 %	505	2 50		Midi, jouissance juillet.	790	5		Est	325		
— 1869, 3 %	382	1		Nord, jouissance juillet.	1280			Nord	397 50		
— 1871, 3 %	374 50	50		Orléans, jouissance octobre.	1050			Ouest	338		
— 1875, 4 %	480	75		Ouest, jouissance juillet, 65.	672 50	1 25		Midi	381 50		
Banque de France, j. juillet.	3740	10		Vendée, 250 fr. p. j. août, juillet.	1330			Deux-Charentes	305		
Comptoir d'escompte, j. août.	680 25			Compagnie parisienne du Gaz.	16			Vendée	246 25		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	355			Société Immobilière, j. janv.	16			Canal de Suez	520		
Crédit Foncier colonial, 250 f.	370			C. gén. Transatlantique, j. juill.	808 75	31 25					
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	655	5									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1^{er} mai 1876).

Départs de Saumur vers ANGERS.		Départs de Saumur vers TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
6 — 45 —		8 — 30 —	
9 — 1 —		9 — 41 —	
1 — 37 —	soir.	12 — 38 —	soir.
4 — 10 —		4 — 44 —	
7 — 17 —		10 — 28 —	
10 — 37 —			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 11 h. 45.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur.

Tribunal civil de Saumur.

Par exploit du ministère de Defoy, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du vingt décembre courant, enregistré :

La dame Louise Maignon, demeurant à Saumur, épouse du sieur Armand Renou, meunier, demeurant à Lourdes, a formé contre ledit sieur Armand Renou, sa séparation de biens ;

Et M^e Le Ray, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4, a été constitué pour la demander, sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conforme, par moi, avoué soussigné.

A Saumur, le vingt-et-un décembre mil huit cent soixante-seize. (678) Signé : V. LE RAY.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

PROPRIÉTÉ VIGNOBLE DES CORDELIERS

A Champigny, communes de Souzay, de Saint-Cyr et de Fontevault, Comprenant :

Bâtimens d'habitation et d'exploitation, servitudes, caves, pressoirs, matériel pour vendanges ; Neuf hectares en vignes ; Un hectare en terres labourables ; Six hectares en bois.

S'adresser à M^{me} veuve Boucher-Amoureux, rue Beaurepaire, n° 41, et audit notaire. (679)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON

Sise à Saumur, rue du Petit-Thouars, n° 2, Formant l'angle de cette rue et de la place du Petit-Thouars, occupé par M^{me} Moricet. S'adresser au notaire, pour tous renseignements. (620)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

TERRAIN Au Pont-Fouchard, Joignant l'établissement Pallu. — Vingt ares de superficie. — Vingt-cinq mètres de façade. (619)

GRAND HOTEL DE LONDRES A SAUMUR.

M. MEE a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que les bruits malveillants qui circulent ne sont pas fondés, et que, loin de quitter prochainement l'HOTEL DE LONDRES, il vient au contraire de renouveler son bail pour une période de quinze années.

M. MEE demande un apprenti en cuisine. (573)

RIELLANT DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

DREYFUS FRÈRES & C^o DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSSMANN, Concessionnaires du

GUANO DU PEROU



GUANO DISSOUS DU PEROU



DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^o. Brest, chez M. E. VINCENT. Côté, chez MM. A. G. BOYE et C^o. Cherbourg, chez M. ERNEST LIAIS. Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^o. Havre, chez M. E. FICQUET. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORIGNY, FAUSTIN et C^o. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A. G. BOYE et C^o. Melun, chez M. LE BARRE. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN et Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

CAISSE SAUMUROISE

18, rue Beaurepaire.

On paie dès aujourd'hui les Coupons Lombards, Hongrois, Dollars 6 0/0, Dette unifiée d'Autriche, échéant en janvier 1877.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur. Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement. Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.

Paiement, dès aujourd'hui, des coupons échéant en janvier : Obligations Orléans, Ouest, Nord et Midi, sous escompte de 5 0/0 l'an, soit 10 c. par cent francs.

ÉTRENNES 1877

A l'occasion du jour de l'an et pour cause de nouveaux agrandissements, qui commenceront le

15 JANVIER

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE 51 et 53, rue Saint-Jean, à Saumur.

Vendent avec un rabais considérable toutes les marchandises d'hiver, telles que :

Fourrures, Foulards, Cravates, Bonneterie, Capelines.

AMER PICON

BIBERON POMPE MONCHOVAUT Fonctionnant aussi bien que le sein de la mère (garanti). Le seul où le lait monte constamment, sans jamais redescendre et avec lequel l'enfant boit sans aucun effort.

Fabrique à Laon (Aisne). Dépôt général à Paris, rue de Jouv, 7, Pharmacie Centrale de France. Se méfier des nombreuses contrefaçons et ne pas confondre avec les Biberons à pompe-boules.

Se trouve à Saumur, chez M. NORMANDINE, pharmacien, ainsi que dans toutes les bonnes pharmacies et principaux marchands de Biberons. (660)

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS.

Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le Topique Portugais de C. ROUXEL; le facon d'essai : 2 fr. — Savon Portugais de C. ROUXEL, glycéro-phéniqué, destruction immédiate de la vermine sur les personnes comme sur les animaux. — Véritable Poudre de Watrin, vétérinaire, contre la maladie des chiens. (Exiger la signature A. WATRIN). — Liniment Boyer-Michel, pour remplacer le feu par le fer rouge. — Sacre Purgatif à l'Orange et Sel Brochet, pour guérir les engelures en deux heures. DÉPÔT A SAUMUR : Pharmacie PERDRIAU. (594)

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Ris spéciale préparée au Blomesth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi douce-t-elle au teint que fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix — Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.